



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 15 décembre 2022 à 18 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau et Eric Fafard

ABSENTS : Monsieur le conseiller William Scott et madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 18 heures.

2. Confirmation de la convocation

Les membres confirment la réception de l'avis de convocation tel que prévu au Code Municipal du Québec.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-12-338 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par monsieur Michel Lesage et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Confirmation de la convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2023–2024–2025
5. Adoption du budget 2023
6. Période de questions
7. Levée de la séance

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 est établi à 515,075.00\$ pour 2023, à 460,000.00\$ pour 2024 et à 401,680.00\$ pour 2025;

2022-12-339 Il est proposé par monsieur Eric Fafard appuyé par monsieur Gilbert Boileau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations de 515,075.00\$ pour 2023, à 460,000.00\$ pour 2024 et à 401,680.00\$ pour 2025.

ADOPTÉE

5. ADOPTION DU BUDGET 2023

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adopte un budget balancé pour l'année 2023 de 2,083,132\$;

CONSIDÉRANT QUE les revenus et les dépenses sont établis tel que suivant :

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

BUDGET 2023 - ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Revenus

Taxe foncière	1,152,607\$
Taxe déchets	71,016\$
Compensation tenant lieu de taxes	887\$
Transferts	644,077\$
Services rendus	26,945\$
Autres revenus	187,600\$
	2,083,132\$

Charges

Administration générale	549,149\$
Sécurité publique	375,645\$
Voirie	933,033\$
Environnement et hygiène du milieu	139,166\$
Aménagement, urbanisme et développement	90,093\$
Loisirs et culture	95,898\$
Frais de financement	75\$
	2,183,059\$

**Excédent (déficit) avant conciliation
à des fins fiscales** **-99,927\$**

Conciliation à des fins fiscales

Activités d'investissement	-375,075\$
Réserve financières et fonds réservés	-9,316\$
Remboursement au fonds de roulement	-36,092\$
Paiement par fonds de roulement	105,650\$
Surplus accumulé affecté	414,760\$
	-99,927\$

EXCÉDENT (DÉFICIT) NET **0\$**

CONSIDÉRANT QUE le taux de la taxe foncière est établi à 0,4141\$ par 100\$ et que le taux de la taxe des matières résiduelles est établi à 117.77\$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion pour l'adoption du Règlement intitulé « Règlement n° 2023.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 » a été donné et le projet de règlement a été déposé à la dernière séance extraordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement n° 2023.01 concernant le taux de taxation, les tarifs et les conditions de perception pour l'exercice financier 2023 sera présenté pour adoption à la prochaine séance ordinaire du conseil en janvier 2023;

2022-12-340 **Il est proposé par** monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le budget 2023 au montant de 2,083,132\$.

ADOPTÉE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une (1) personne présente dans la salle. Mme Rousseau a demandé pourquoi le Parc Weir devait payer pour 6 taxes de déchets et la directrice générale lui a répondu que tant qu'il y a un camping sur le site, le Parc utilise plusieurs bacs qui sont ramassés. Mme Rousseau a aussi demandé pourquoi un deuxième camion serait acheté lorsqu'il y a seulement un employé de voirie à temps plein. Le maire lui a répondu qu'il y a deux employés en voirie pendant l'été et qu'utiliser le tracteur n'est pas efficace. De plus, un plus gros camion sera requis pour l'épandage d'abat-poussière.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2022-12-341 Le conseiller monsieur Michael Sudlow propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 18 heures 7 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.